

CAHIER DES CHARGES

Le Conseil d'Administration de l'APK a décidé de reconduire en 2017 le « **Prix des Cahiers de l'APK** » pour les élèves en écoles d'ingénieurs ou en écoles d'architecture. Pour être validés, les dossiers de candidature devront respecter le cahier des charges suivant :

- Les propositions s'appuieront sur des activités, liées à la Construction Métallique de l'année scolaire en cours ou de l'année scolaire précédente (2015/2016 ou 2016/2017) : projet, visite de chantier ou d'usine, analyse d'ouvrage, exposé technique, film, mémoire, compte-rendu expérimental, rapport bibliographique, travail personnel, etc.
- Les candidatures pourront être individuelles ou collectives.
- Les présentations devront comprendre :
 - Un résumé du projet, lequel sera envoyé au secrétariat de l'Association.
 - Le projet par lui-même, fichier de type Word, PowerPoint, Excel, etc. accompagné selon les cas de dessins, de posters, d'images (format jpg) ou de vidéos numériques (format mpg) ou de tout autre élément jugé nécessaire par le ou les candidats au concours.
- Elles devront parvenir au siège de l'APK **avant le 15 mars 2017**
Adresse : APK chez ConstruirAcier
4, rue Michael Winburn
92400 COURBEVOIE - France
Contact : marie-christine.ritter@construiracier.fr
- Les éléments devront pouvoir être diffusés sous forme de fichiers, par l'intermédiaire d'un site Internet.
- Le Jury sera composé des membres du Conseil d'Administration de l'APK. Il désignera le projet lauréat.
- Le prix sera de 1500 € pour le meilleur projet. Des présentations exceptionnelles pourront être également primées avec des trophées, livres, etc.
- Les prix seront remis lors de l'Assemblée Générale annuelle de l'APK 2017.

Si vous avez besoin de renseignements complémentaires, vous pouvez contacter :

Jean-Pierre MUZEAU - jp.muzeau@hotmail.fr

Marie-Christine RITTER - Tél. : 01 46 98 20 00 - marie-christine.ritter@construiracier.fr